

TOURNOI DE LA VILLE DE MONS 2023

REGLEMENT

1. Le tournoi est organisé par les clubs RTT AEDEC Hyon-Cuesmes, C.T.T.Mons Ecurie, sous le patronage de l'Echevinat des Sports de la Ville de Mons. Il est autorisé sous le n° HAI-2024-23
2. Le tournoi se déroulera le **DIMANCHE 29 Octobre 2023** au hall omnisports de Cuesmes (Parking de l'ancien Intermarché, 32 rue de Frameries, ou accès par la piscine, Voie de Wasmes)..
3. Le tournoi est réservé aux personnes affiliées à la FRBTT, conformément à ses statuts et règlement.
4. Les inscriptions seront reçues uniquement sur le site de l'AFTT, via l'adresse <https://resultats.aftt.be/> pour le MERCREDI 25/10/23 à 24h00. Tout joueur inscrit après le 25/10/23 à minuit ne sera pas pris en compte et aucune inscription ne sera prise par téléphone ni par mail.
5. Le Juge-Arbitre désigné est M. Philippe WAUTHION.
6. Chaque participant peut s'inscrire dans sa série et dans la série supérieure ou sa série d'âge
7. Le montant des inscriptions est de 7,00 € par série et 5,00 € par série jeunes
8. Les joueurs absents, mais régulièrement inscrits doivent verser le montant de leur inscription dans les 15 jours, au compte n° BE38 0682 0574 1572 du Tennis de Table RTT AEDEC HYON-CUESMES. Pour cette date, les noms des joueurs absents seront communiqués au CPH qui prendra les mesures nécessaires.
9. L'élaboration des tableaux aura lieu les jeudi 26 et vendredi 27/10/23 chez le Juge-Arbitre.
10. Les épreuves se dérouleront sur 16 tables.
11. L'horaire suivant sera d'application :

Messieurs :	Dames :
09h00 Série E2/E0 + NC	09h00 Série N.C.
09h00 Séries d'âge	09h00 Séries d'âge
11h00 Série D2/D0	11h00 Série D
12h00 Série E6/E4	
13h00 HANDISPORT	
14h00 Série D6/D4 + C + B Spéc	14h00 Série C + B spéciale
17h00 Série B + Vétérans	17h00 Série B + Vétérans
12. Des prix en espèces récompenseront les participants : 2 prix jusque 16 participants, 4 jusque 32 et 8 au-delà.
13. Le Comité organisateur se réserve le droit de modifier le déroulement des séries, suivant le nombre d'inscriptions.
14. Le juge Arbitre prendra toute décision nécessaire pour le bon déroulement du Tournoi.
15. Le Comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.